

Interdictions : ***Il est interdit de :***

- procéder à des modifications sur les installations existantes
- bloquer les issues de secours.
- utiliser des bouteilles de gaz à l'intérieur, des générateurs de fumée, fumigènes, pétards et autres artifices...
- ajouter des équipements électriques supplémentaires.
- fumer dans les locaux (cigarettes électroniques comprises)
- déplomber les extincteurs.
- afficher ou punaiser sur les murs et cloisons des locaux.
- utiliser le mobilier des salles à l'extérieur.
- garer les cycles et / ou cyclomoteurs à l'intérieur des locaux
- utiliser les locaux à des fins auxquelles ils ne sont pas normalement destinés.